

Avis au parent/tuteur : Clinique de vaccination à l'école pour les élèves des 7^e et 8^e années

La Santé publique de la région de York offre gratuitement les vaccins suivants aux élèves des 7^e et 8^e années à l'école de votre enfant cette année. [Consultez l'horaire à jour des cliniques des écoles ici.](#)

Détails sur l'admissibilité aux vaccins			
Vaccins de rattrapage pour les élèves	Automne 2023	Printemps 2024	Élèves admissibles
Méningocoques A, C, Y, W-135 (requis pour la fréquentation scolaire) *UNE SEULE dose requise	Dose 1		7 ^e et 8 ^e années
Papillomavirus humains (VPH)	Dose 1	Dose 2	
Hépatite B			

Comment remplir et soumettre un formulaire de consentement :



1. Passez en revue les fiches d'information ci-jointes avec votre enfant. Si vous demandez que votre enfant soit vacciné, cliquez [ici](#) pour accéder au formulaire de consentement électronique de la clinique de l'école et le remplir. Les formulaires soumis sont stockés dans une base de données de la santé publique de la région de York (SPRY) sécurisée et respectent les normes de vie privée et de confidentialité. Pour toute question relative à la soumission d'un formulaire de consentement, veuillez communiquer avec vaccineinformationline@york.ca ou par téléphone au 1 877 464-9675, poste 73452.



2. Les formulaires de consentement électroniques peuvent être soumis jusqu'à la date prévue de la clinique à l'école de votre enfant. Remarque : Un nouveau formulaire de consentement est nécessaire pour que les élèves de 8^e année continuent de recevoir des doses manquées à la clinique de l'école cette année, même si un formulaire a été soumis l'an dernier.



3. Si votre enfant a déjà été vacciné, veuillez soumettre son dossier de vaccination en ligne à l'adresse www.york.ca/immunization ou appeler le Service de santé publique de la région de York au 1 877 464-9675, poste 73456 pour mettre à jour les dossiers de vaccination de votre enfant.
REMARQUE : Si ces vaccinations ont déjà été effectuées à l'école ou par l'intermédiaire de votre fournisseur de soins de santé, aucune autre dose n'est requise.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les cliniques de vaccination à l'école ou sur l'admissibilité aux vaccins, communiquez avec le **Service de santé publique de la région de York**

Important :

Votre enfant peut être vacciné dans les cliniques communautaires de santé publique de la région de York s'il ne se fait pas vacciner à l'école. Visitez www.york.ca/immunization pour prendre un rendez-vous.

au 1 877 464-9675 ou visitez york.ca/immunization.

Clinique de vaccination à l'école pour les élèves des 7^e et 8^e années Questions fréquemment posées**1. La signature du parent ou du tuteur légal est-elle requise sur le formulaire de consentement? Où puis-je obtenir un formulaire de consentement?**

- Les élèves des 7^e et 8^e années doivent avoir un parent ou un tuteur légal pour remplir et soumettre le formulaire électronique de consentement à la vaccination.
- [CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AU FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ÉLECTRONIQUE](#)

2. Quand faut-il soumettre le formulaire de consentement?

- Il n'y a pas de date limite pour soumettre un formulaire de consentement électronique. Les soumissions seront acceptées jusqu'à ce que la clinique de vaccination soit offerte à l'école de votre enfant. Les formulaires de consentement soumis demeurent valides pour les 2^e et 3^e doses de la même série de vaccins (comme indiqué ci-dessus), sauf si le consentement est retiré.

3. J'ai soumis un formulaire pour mon enfant lors de la dernière année (scolaire). Faut-il soumettre de nouveau le formulaire?

- Pour que votre enfant soit admissible à recevoir des vaccins à la clinique de l'école, veuillez soumettre un formulaire de consentement électronique mis à jour pour la présente année scolaire, même si un formulaire a été soumis l'année dernière.

4. Mon enfant est très nerveux. Que puis-je faire pour préparer mon enfant à la vaccination?

- Visitez la section [What to Expect at an Immunization Clinic](#) (en anglais – À quoi s'attendre dans une clinique de vaccination) pour obtenir des conseils sur la façon de réduire la douleur et l'anxiété liées à l'utilisation d'aiguilles.

5. Est-il sécuritaire de recevoir plus d'un vaccin à la fois?

- Oui. Le système immunitaire de votre enfant peut facilement gérer de nombreux vaccins à la fois. Recevoir plusieurs vaccins est sûr, pratique et assure la meilleure protection possible à votre enfant dès son plus jeune âge.

6. À quoi dois-je m'attendre une fois que mon enfant aura reçu un vaccin à l'école?

- Les élèves sont observés par une infirmière à la clinique pendant 15 minutes après avoir reçu un vaccin. Toutes les activités habituelles, y compris l'activité physique et les sports, peuvent reprendre

après la vaccination. Les effets secondaires les plus courants sont légers et à court terme, et peuvent inclure : rougeur, gonflement et inconfort au site d'injection. Les effets secondaires graves sont rares.

7. Je ne sais pas si mon enfant est allergique aux substances énumérées sur le formulaire de consentement (aluminium, latex, levure, thimérosal, chlorure de sodium, L-histidine, polysorbate 80 ou borate). Où les trouve-t-on?

- On retrouve du latex dans les gants en caoutchouc, les ballons ou les bandages.
- La levure se retrouve dans le pain, les céréales ou les biscuits.
- Certains vaccins pour enfants contiennent de l'aluminium, du thimérosal, du chlorure de sodium (sel), de la L-histidine, du polysorbate 80, du trométamol, du saccharose et du borate.

Les enfants avec une allergie connue aux substances indiquées ci-dessus ne doivent pas être vaccinés à l'école. Consultez votre fournisseur de soins de santé si votre enfant peut être allergique à l'une de ces substances.

8. Qui dois-je contacter si mon enfant a déjà reçu un vaccin?

- Pour mettre à jour les dossiers de vaccination de votre enfant, communiquez avec la Santé publique de la région de York au 1 877 464-9675, poste 73456 ou visitez le site immunization.york.ca

9. Ces vaccins sont-ils obligatoires?

- La vaccination contre le méningocoque ACYW-135 est requise pour la fréquentation scolaire, conformément à la *Loi sur l'immunisation des élèves* à moins qu'une exemption valide ne figure au dossier.
- Les vaccins contre l'hépatite B et le virus du papillome humain sont fortement recommandés pour les élèves, bien qu'ils ne soient pas obligatoires pour la fréquentation scolaire. Ces vaccins sont sûrs et efficaces pour protéger votre enfant contre les maladies infectieuses et les complications de santé graves associées, y compris les cancers.

10. Mon enfant a récemment reçu le vaccin contre la COVID-19 et/ou la grippe. Sont-ils en sécurité pour recevoir les vaccins en milieu scolaire maintenant?

- Pour les personnes âgées de 6 mois et plus, les vaccins contre la COVID-19 peuvent être administrés le même jour ou à tout moment avant ou après, les vaccins non contre la COVID-19, y compris les vaccins contre la grippe et les vaccins en milieu scolaire.

11. Comment mon enfant peut-il rattraper le retard sur d'autres vaccins de routine, en dehors des vaccins offerts à l'école?

- Les enfants devraient recevoir les vaccins de routine en retard dès que possible. Les vaccins de routine sont d'une importance cruciale pour la prévention de plusieurs maladies infectieuses; ils sont disponibles sur rendez-vous auprès des [cliniques de rattrapage communautaires de la Santé publique de la région de York en cliquant ici](#) ou auprès de votre fournisseur de soins de santé. Cela peut comprendre les vaccins qui sont requis à l'école comme le tétanos, la diphtérie, la coqueluche, la polio, la varicelle, la rougeole, les oreillons et la rubéole.
- Si vous ne savez pas si votre enfant doit recevoir l'un ou l'autre de ces vaccins, vérifiez son dossier de vaccination (carnet de vaccination jaune), parlez-en à votre fournisseur de soins de santé ou téléphonez au bureau de la Santé publique de la région de York au 1 877 464-9675. Si votre enfant a reçu des vaccins par l'entremise de votre fournisseur de soins de santé, consultez la question n° 7.

12. Pendant combien de temps les élèves sont-ils admissibles à ces vaccins?

- Les élèves de la 7^e à la 12^e année sont admissibles à des doses publiques (gratuites) de vaccins contre l'hépatite B, le méningocoque ACYW-135 et le VPH (toutes les doses de vaccin contre l'hépatite B et le VPH ayant été reçues) avant le 31 août de l'année scolaire de fin d'études secondaires.
- Les élèves qui ne reçoivent pas le vaccin contre le méningocoque ACYW-135 alors qu'ils sont en 7^e à 12^e année demeurent admissibles après l'année scolaire, jusqu'à ce qu'une dose soit reçue.
- Si un élève a besoin de trois doses du vaccin contre le VPH ou le vaccin contre l'hépatite B, mais que seulement deux doses peuvent être reçues aux cliniques de vaccination des écoles, la dose supplémentaire peut être reçue en prenant rendez-vous à l'une des [cliniques communautaires de rattrapage](#) de la Santé publique de la région de York pendant la période d'admissibilité au vaccin.

13. Les élèves doivent-ils porter un masque pour être vaccinés?

- Non. Bien que les élèves puissent toujours souhaiter porter un masque, le port du masque n'est pas obligatoire dans les cliniques de vaccination.

14. Qui puis-je contacter si ma question n'est pas couverte ici?

- Visitez le site york.ca/immunization pour obtenir de plus amples renseignements ou communiquez avec la Santé publique de la région de York au 1 877 464-9675.

RENSEIGNEMENTS SUR LE VACCIN CONTRE L'HÉPATITE B

(VACCIN ENGERIX-B[®], VACCIN RECOMBIVAX HB[®])

Qu'est-ce que l'hépatite B et comment se propage-t-elle?

L'hépatite B est une infection du foie causée par le virus de l'hépatite B. Une personne infectée par l'hépatite B aiguë peut devenir un porteur chronique ou à vie et rester infectieuse. L'infection chronique peut entraîner une maladie grave du foie, un cancer du foie ou la mort. Les symptômes de l'infection par l'hépatite B comprennent la fatigue, la fièvre, la perte de l'appétit et la jaunisse (peau et yeux jaunes). Le virus se trouve dans le sang et les liquides organiques d'une personne infectée et peut se propager par contact sexuel, en partageant des brosses à dents ou des aiguilles avec une personne infectée et par d'autres expositions à ces liquides. Une femme enceinte infectée peut transmettre le virus à un enfant à naître.

Comment peut-on prévenir l'hépatite B?

- La vaccination représente la meilleure façon de prévenir l'infection par le virus de l'hépatite B. Le risque peut également être réduit en évitant le contact avec le sang et les liquides organiques d'autres personnes.

Quelle est l'efficacité du vaccin contre l'hépatite B?

- Le vaccin contre l'hépatite B est efficace à 95 % à 100 % pour prévenir les infections chroniques pendant au moins 30 ans après la vaccination.

Quels sont les effets secondaires de ce vaccin?

- Le vaccin contre l'hépatite B est sûr et bien toléré. Les réactions sont généralement légères et de courte durée et comprennent des maux de tête, de la fatigue et des réactions au point d'injection telles

qu'une douleur, une rougeur et une enflure. Ces effets secondaires signifient que votre système immunitaire réagit au vaccin et renforce sa protection. Appliquez de la glace sur le site et/ou prenez un analgésique sans aspirine pour aider à minimiser la douleur et/ou l'enflure. Les réactions graves sont rares.

- Les élèves sont observés pendant au moins 15 minutes après leur vaccination pour s'assurer qu'il n'y a pas d'effets secondaires immédiats. Toute personne qui éprouve des effets graves sur la santé après avoir quitté la clinique doit consulter son fournisseur de soins de santé et en informer la Santé publique de la région de York au 1 877 464-9675, poste 73452 ou par courriel à vaccineinformationline@york.ca.

En savoir plus sur le vaccin contre l'hépatite B

- En Ontario, les élèves de la 7^e à la 12^e année se voient offrir le vaccin sans frais. Ce vaccin est fortement recommandé aux élèves. La série de vaccins contre l'hépatite B nécessite deux doses recommandées à 6 mois d'intervalle au plus tôt si le vaccin est reçu entre 11 et 15 ans. Une troisième dose est nécessaire pour les élèves vaccinés à l'âge de 16 ans ou plus.
- Si vous ne savez pas si votre enfant a déjà été vacciné contre l'hépatite B, il doit recevoir la ou les doses proposées dès que possible.
- Obtenez une protection tôt, soyez vacciné le plus tôt possible. Si votre enfant ne se fait pas vacciner à l'école, il peut toujours recevoir le vaccin contre l'hépatite B à une clinique communautaire de la Santé publique de la région de York. Visitez york.ca/immunization pour des renseignements sur les cliniques

Qui NE devrait PAS recevoir ce vaccin à l'école et devrait consulter son fournisseur de soins de santé?

- Ceux qui ont eu une réaction grave à un vaccin (p. ex., anaphylaxie)
- Ceux qui sont malades ou qui prennent un médicament qui affaiblit le système immunitaire
- Ceux qui ont eu une réaction allergique grave à un vaccin précédent contre l'hépatite B ou à l'un de ses composants ou contenants particuliers (p. ex., l'aluminium, le latex, la levure ou le thimérosal)
- Par précaution, si vous avez de la fièvre ou si vous vous sentez très mal, retardez l'administration du vaccin jusqu'à ce que vous vous sentiez mieux.

RENSEIGNEMENTS SUR LE VACCIN CONTRE LE PAPILLOMAVIRUS HUMAIN (VPH)

(VACCIN HPV-9 — VACCIN GARDASIL9®)

Qu'est-ce que le VPH et comment se propage-t-il?

- Le VPH est un virus très contagieux qui infecte couramment les personnes de tous les sexes. Il existe plus de 100 souches, dont environ 40 qui touchent la zone anogénitale. Huit Canadiens sur dix sont infectés par le VPH au cours de leur vie. Les adolescents et les jeunes adultes présentent des taux d'infection élevés par le VPH.
- Le VPH peut causer des cancers de l'anus, du rectum, de la gorge, de la cavité buccale, du col de l'utérus, du vagin, de la vulve et du pénis, ainsi que des verrues génitales. Les femmes qui développent un cancer ou un précancer lié au VPH peuvent avoir besoin d'un traitement qui pourrait limiter leur capacité à avoir des enfants.

- Bien que la plupart des infections par le VPH se résolvent d'elles-mêmes dans les deux ans, les infections qui ne se résolvent pas peuvent causer un cancer ou des verrues. De nombreuses personnes infectées par le VPH ne présentent aucun symptôme et peuvent propager le virus sans le savoir.
- Les infections par le VPH sont transmises par contact intime peau à peau (par voie orale, vaginale ou anale) et peuvent également être transmises à un nourrisson exposé au virus dans le tractus génital de la mère. Presque toutes les personnes non vaccinées qui sont sexuellement actives contracteront le VPH à un moment donné de leur vie.

Comment peut-on prévenir le VPH?

- Se faire vacciner est un moyen sûr et efficace de se protéger contre l'infection par le VPH. Le vaccin HPV-9 protège contre neuf souches du virus qui causent des maladies : les souches 6, 11 (peuvent causer des verrues génitales) et les types 16, 18, 31, 33, 45, 52, 58 (peuvent causer le cancer). La vaccination à un plus jeune âge est préférable, car le vaccin contre le VPH fonctionne mieux lorsqu'il est administré avant l'exposition au virus.
- Le risque d'infection par le VPH peut être réduit en pratiquant des rapports sexuels protégés pour les personnes sexuellement actives. L'utilisation du condom ne protège pas complètement contre le VPH.

Quelle est l'efficacité du vaccin contre le VPH-9?

- La vaccination contre les souches contenues dans le vaccin HPV9 peut prévenir environ 90 % des précancers cervicaux à risque élevé, 87 % des cancers du col de l'utérus, 84 % des cancers anogénitaux et 90 % des verrues génitales. Le vaccin contre le HPV-9 prévient les cancers autant chez les hommes que chez les femmes.

Quels sont les effets secondaires de ce vaccin?

- Le vaccin contre le VPH B est sûr et généralement bien toléré. Les effets secondaires les plus courants sont une rougeur, une douleur et une enflure au point d'injection, lesquels sont légers et de courte durée. Ces effets secondaires signifient que votre système immunitaire réagit au vaccin et renforce sa protection. Appliquez de la glace sur le site et/ou prenez un analgésique sans aspirine pour aider à minimiser la douleur et/ou l'enflure. Les réactions graves sont rares.
- Les élèves sont observés pendant au moins 15 minutes après leur vaccination pour s'assurer qu'il n'y a pas d'effets secondaires immédiats. Toute personne qui éprouve des effets graves sur la santé après avoir quitté la clinique doit consulter son médecin et en informer la Santé publique de la région de York.

En savoir plus sur le vaccin VPH-9 (Gardasil 9®)

- Les élèves ontariens de la 7^e à la 12^e année se voient offrir gratuitement le vaccin contre le VPH-9 (Gardasil 9®). Après l'obtention de leur diplôme d'études secondaires, les élèves doivent acheter le vaccin HPV9 auprès de leurs fournisseurs de soins de santé. Ce vaccin est fortement recommandé aux élèves.
- Le vaccin Gardasil 9® est une série de deux doses si votre enfant reçoit sa première dose avant l'âge de 15 ans. Trois doses du vaccin sont nécessaires si votre enfant est âgé de 15 ans ou plus au moment de sa première dose.
- Obtenez une protection tôt, soyez vacciné le plus tôt possible. Si votre enfant ne se fait pas vacciner à l'école, il peut toujours recevoir le vaccin VPH9 à une clinique communautaire de la Santé publique de la région de York. Visitez york.ca/immunization pour des renseignements sur les cliniques.

Qui NE devrait PAS recevoir ce vaccin à l'école et devrait consulter son fournisseur de soins de santé?

- Ceux qui ont eu une réaction grave à un vaccin (p. ex., anaphylaxie)
- Ceux qui sont malades ou qui prennent un médicament qui affaiblit le système immunitaire
- Ceux qui ont eu une réaction allergique grave à un vaccin précédent contre le VPH ou à l'un de ses composants ou contenants particuliers (p. ex., la levure, l'aluminium, le chlorure de sodium, la L-histidine, le polysorbate 80, le borate de sodium)
- Les femmes enceintes doivent attendre après la grossesse pour commencer ou terminer le vaccin
- Les personnes âgées de moins de 9 ans et de plus de 45 ans
- Par précaution, si vous avez de la fièvre ou si vous vous sentez très mal, retardez l'administration du vaccin jusqu'à ce que vous vous sentiez mieux.

RENSEIGNEMENTS SUR LE VACCIN QUADRIVALENT CONTRE LE MÉNINGOCOQUE

(VACCIN MENACTRA[®], MENVEO[®] OU NIMENRIX[®] CONTRE LE MÉNINGOCOQUE C-ACYW₁₃₅)

Qu'est-ce que la méningococcie et comment se propage-t-elle?

- La méningococcie est causée par la bactérie *Neisseria Meningitidis*. Elle peut entraîner une inflammation des tissus autour du cerveau et de la moelle épinière (méningite) ou une infection de la circulation sanguine. Les symptômes peuvent inclure l'apparition soudaine de fièvre, des maux de tête graves, une raideur du cou, des nausées, des vomissements et parfois une éruption cutanée.
- Une maladie grave peut se développer rapidement en quelques heures et la maladie peut être mortelle chez 10 % des personnes infectées. Jusqu'à un survivant sur cinq souffre d'incapacités à long terme comme une perte d'un membre, des lésions cérébrales et/ou une surdité.
- La méningococcie n'est pas très courante au Canada, mais les adolescents et les jeunes adultes peuvent être plus à risque.
- La bactérie peut se propager d'une personne à l'autre par contact direct avec les sécrétions du nez et de la gorge d'une personne infectée, en embrassant ou en utilisant des articles qui ont été en contact avec la bouche d'une personne infectée, tels que des bouteilles d'eau, des pailles, des cigarettes, des cigarettes électroniques, de la nourriture, des ustensiles, des instruments de musique, des brosses à dents ou du rouge à lèvres.

Comment peut-on prévenir la méningococcie?

- La vaccination offre la meilleure protection contre la méningococcie. Les vaccins contre le méningocoque sont sûrs et efficaces.

Quelle est l'efficacité du vaccin contre le méningocoque ACYW₁₃₅?

- Le vaccin quadrivalent contre le méningocoque (Men-C ACYW₁₃₅) fonctionne très bien. L'efficacité dans les quatre ans suivant la vaccination à l'adolescence est de 80 % à 85 %. Il protège contre quatre types de méningocoques (A, C, Y et W-135).
- Des doses supplémentaires de vaccin sont recommandées plus tard pour certaines personnes qui présentent un risque plus élevé de maladie ou d'exposition (p. ex., déplacement dans certaines régions, personnel militaire ou de laboratoire, contact avec un cas connu).

Quels sont les effets secondaires de ce vaccin?

- Le vaccin contre le méningocoque ACYW₁₃₅ est sûr et généralement bien toléré. Les effets secondaires communs sont généralement légers et de courte durée et comprennent des maux de tête, de la fatigue et des réactions au point d'injection telles qu'une douleur, une rougeur et une enflure. Ces effets secondaires signifient que votre système immunitaire réagit au vaccin et renforce sa protection. Appliquez de la glace sur le site et/ou prenez un analgésique sans aspirine pour aider à minimiser la douleur et/ou l'enflure. Les réactions graves sont rares.
- Les élèves sont observés pendant au moins 15 minutes après leur vaccination pour s'assurer qu'il n'y a pas d'effets secondaires immédiats. Toute personne qui éprouve des effets graves sur la santé après avoir quitté la clinique doit consulter son médecin et en informer la Santé publique de la région de York.

En savoir davantage sur le vaccin contre le méningocoque ACYW₁₃₅ (vaccin Menactra®, Menveo®, Nimenrix®)

- Les élèves de la 7^e à la 12^e année de l'Ontario sont admissibles à une dose du vaccin contre le méningocoque ACYW₁₃₅ dans le cadre du programme de vaccination des élèves. De plus, les personnes nées en 1997 ou après peuvent recevoir une dose si elles ne sont pas déjà vaccinées.
- Comme l'exige la [Loi sur l'immunisation des élèves](#) en Ontario, tous les élèves de 12 ans et plus doivent être à jour avec leur vaccin contre le méningocoque ou avoir une exemption valide pour fréquenter l'école, sinon ils pourraient faire face à une suspension par l'école. Si votre enfant a reçu une dose de ce vaccin dans le passé (entre 1 et 5 ans), une autre dose n'est pas requise pour la fréquentation scolaire, mais il est sécuritaire et recommandé que votre enfant reçoive quand même une dose supplémentaire au cours de la période précédant l'adolescence ou de l'adolescence.
- [Pour les vaccins reçus à l'extérieur d'une clinique de la Santé publique de la région de York, veuillez les signaler ici afin de mettre à jour les dossiers de vaccination de votre enfant et d'éviter une suspension possible de l'école.](#)
- Le vaccin contre le méningocoque ACYW₁₃₅ est un vaccin différent du vaccin contre le méningocoque C (vaccin Men-C-C tel que NeisVac-C® ou Menjugate®), qui est habituellement administré aux bébés à l'âge d'un an et qui protège seulement contre la méningite à souche C.
- Obtenez une protection tôt, soyez vacciné le plus tôt possible. Si votre enfant ne se fait pas vacciner à l'école, il peut toujours recevoir le vaccin contre le méningocoque ACYW₁₃₅ à une clinique communautaire de la Santé publique de la région de York. Visitez york.ca/immunization pour des renseignements sur les cliniques.

Qui ne devrait pas recevoir ce vaccin à l'école et devrait consulter son fournisseur de soins de santé?

- Ceux qui ont eu une réaction grave à un vaccin (p. ex., anaphylaxie)
- Ceux qui sont malades ou qui prennent un médicament qui affaiblit le système immunitaire
- Ceux qui ont eu des réactions allergiques graves au vaccin contre le méningocoque ACYW₁₃₅ ou à l'un de ses composants ou contenants particuliers (p. ex., protéine porteuse de l'anatoxine diphtérique)
- Ceux qui ont reçu un vaccin contre le méningocoque conjugué au cours des quatre dernières semaines
- Par précaution, si vous avez de la fièvre ou si vous vous sentez mal, retardez l'administration du vaccin jusqu'à ce que vous vous sentiez mieux.